

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'AN 2026, le 28 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**M. GRZETICZAK, Président.
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK
Excusés : M. RAMPENBERG, Vice-Président, et Mme MARICOT, Administrateur.**

**Assistés de : MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

CHAUNY – 31 ALLÉE DE LA JUSTICE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 05 janvier 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 99 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 84,1 m².

Ce logement, vacant depuis le 02 novembre 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], tiers privés, domiciliés [REDACTED], qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 99 000 €, au titre de résidence principale.

COURMELLES – 20 RUE DU REGIMENT DU 8EME ZOUAVE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 17 février 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 105 000 € selon la marge maximum autorisée de plus de 30% pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 68 m².

Ce logement, vacant depuis le 21 novembre 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED], locataire du parc social, domiciliée [REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix proposé de 105 000 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 12/23 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 07 janvier 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 61 000 € selon la marge maximum autorisée de plus de 30% pour ce logement individuel de type 2 d'une surface de 45,54 m².

Ce logement, vacant depuis le 16 octobre 2025, fait l'objet de deux candidatures.

Il s'agit de :

- Candidats n°1

[REDACTED] tiers privés, domiciliés [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix de 61 000 € au titre de l'investissement locatif.

- Candidats n°2

[REDACTED], tiers privés, domiciliés [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 61 000 € au titre de l'investissement locatif.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, selon l'ordre de dépôt des candidatures, à savoir, au profit de [REDACTED], puis de [REDACTED] en cas de rétractation du premier candidat.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

